Termes de référence (TdR) pour les achats de prestations de services d'une valeur inférieure au seuil de l'UE

Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

CONFIDENTIAL

Étude d'opportunité et de faisabilité de la plateforme SNIF	**Numéro du projet : G-011383-004** **Numéro d'appel d'offres 10060870**

0. Liste des sigles et abréviations 2
1. Contexte 3
2. Mission du contractant 4
3. Conception 6
4. Concept de ressources humaines 8
5. Consignes de calcul 10
6. Contributions de la GIZ ou d'autres acteurs 13
7. Consignes relatives au format de l'offre 13
8. Traitement en sous-traitance de données à caractère personnel 14

0. Liste des sigles et abréviations

BAM	Bank Al-Maghrib
BMZ	Ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement
CGAP	Consultative Group to Assist the Poor
CPC	Comité de pilotage et de coordination de la SNIF
Conditions générales	Conditions générales relatives à la fourniture de services et d'ouvrages pour la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH
DTFE	Direction du Trésor et des Finances extérieures
FMEF	Fondation marocaine pour l'éducation financière
GIZ	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit GmbH
IFF	Inclusion financière des femmes
JE	jour(s) d'expert·e
M+n	Mois n à compter du démarrage effectif notifié
MEF	Ministère de l'Économie et des Finances
OS	Objectif spécifique
PROFI	Programme d'appui à la finance inclusive au Maroc
SNIF	Stratégie nationale d'inclusion financière
TAMWILCOM	Nom de marque de la Société nationale de garantie et de financement des entreprises
TdR	Termes de référence
TPME	Très petites, petites et moyennes entreprises
UE	Union européenne

1. Contexte

Présentation de la GIZ Maroc

La GIZ est un prestataire de services de la coopération internationale pour le développement durable intervenant au niveau mondial. Avec ses partenaires, elle met au point des solutions efficaces qui ouvrent des perspectives aux populations et améliorent durablement leurs conditions de vie. En sa qualité d'entreprise fédérale d'utilité publique, la GIZ soutient le gouvernement fédéral allemand et un grand nombre d'autres commettants et clients publics et privés dans des domaines variés, allant de la promotion de l'économie et de l'emploi à celle de la paix et de la sécurité, en passant par les thèmes liés à l'énergie et à l'environnement.

Au Maroc, la GIZ travaille depuis 1975 à l'intersection des intérêts allemands et marocains afin d'apporter des réponses communes aux grandes transitions de notre époque. Nos solutions sont ancrées dans le cadre politique bilatéral, notamment le dialogue stratégique multidimensionnel Maroc-Allemagne, le cadre partenarial Maroc-Union européenne ainsi que les différents partenariats bilatéraux. Nos projets viennent en appui aux différentes réformes amorcées par le Royaume. La GIZ Maroc travaille en étroite collaboration avec les différentes institutions marocaines impliquées. Nous sommes engagés pour la performance économique, la responsabilité sociale, l'équilibre écologique et une vie digne bénéficie aux personnes au Maroc, en Allemagne et dans le monde, aujourd'hui et demain

Présentation du projet

Le Programme d'Appui à la Finance Inclusive au Maroc (PROFI) constitue un instrument d'opérationnalisation de la Stratégie nationale d'inclusion financière (SNIF). Il vise à renforcer le suivi, le pilotage et la communication de la SNIF et à promouvoir des approches innovantes et durables d'inclusion économique et financière, en particulier au bénéfice des femmes, des jeunes, des microentreprises, des très petites entreprises (TPE) et des populations rurales.

Le projet est cofinancé par l'Union européenne et le ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement (BMZ) et mis en œuvre par la GIZ en partenariat avec le ministère de l'Économie et des Finances (MEF) et les partenaires marocains concernés.

L'objectif général du projet PROFI est : « L'inclusion économique et sociale d'une partie de la population jusque-là exclue ou mal servie en produits et services financiers est améliorée ». Les objectifs spécifiques se déclinent comme suit :

OS1 - Les capacités de suivi, de pilotage et de communication des instances de gouvernance et des opérateurs clés de l'inclusion financière sont renforcées.

OS2 - Les approches innovantes et durables d'inclusion économique et financière des femmes et des jeunes sont promues.

Situation de départ

Le Maroc a progressivement renforcé le cadre institutionnel de pilotage de l'inclusion financière à travers la Stratégie nationale d'inclusion financière (SNIF). Le passage à une nouvelle phase de la stratégie accroît les besoins des instances de gouvernance en matière de suivi des résultats, de consolidation et d'analyse des données, de coordination interinstitutionnelle et de communication sur les avancées de la SNIF. Ces fonctions reposent

aujourd'hui sur différents dispositifs, sources de données, outils et circuits d'information dont l'articulation, les possibilités de réutilisation et les conditions d'intégration dans un dispositif technique commun doivent être examinées. Le cadre logique du PROFI prévoit à cet effet un dispositif technique de suivi et de communication utilisé par les instances de gouvernance de la SNIF, pouvant inclure, le cas échéant, un baromètre de la microfinance.

La mission constitue une étape préparatoire à la mise en place de ce dispositif. Elle vise à analyser les besoins des utilisateurs, les processus de suivi et de communication, les données et systèmes existants, ainsi que les conditions institutionnelles, fonctionnelles, techniques, économiques et opérationnelles d'une future plateforme SNIF. Elle doit également permettre d'examiner la pertinence et la faisabilité d'un éventuel baromètre de la microfinance, de comparer plusieurs scénarios de solution et de traduire le scénario retenu en spécifications suffisamment précises pour préparer une phase ultérieure de développement et de mise en service. Le développement de la plateforme ne relève donc pas de la présente étude.

Situation souhaitée

À l'issue de la mission, la DTFE, le secrétariat et les instances de gouvernance de la SNIF disposent d'une vision partagée et documentée du dispositif technique à mettre en place. Les besoins fonctionnels, les utilisateurs, les sources de données, les responsabilités institutionnelles, les règles d'actualisation et de qualité des données, les besoins de communication ainsi que les exigences de sécurité, d'interopérabilité et de maintenance sont clairement définis.

Les différentes options ont été comparées selon des critères explicites de faisabilité, de coût, de gouvernance, de durabilité et d'utilité pour le pilotage de la SNIF. Le scénario retenu est décliné en architecture fonctionnelle, spécifications techniques, modalités de gouvernance, estimation budgétaire et plan de mise en œuvre. Une décision argumentée peut également être prise sur l'intégration éventuelle d'un baromètre de la microfinance. Ces éléments permettent de préparer, sur une base suffisamment documentée, la consultation distincte relative à la réalisation de la plateforme.

2. Mission du contractant

Le contractant établit la faisabilité institutionnelle, fonctionnelle, technique, économique et opérationnelle d'une plateforme de pilotage, de suivi et de communication de la SNIF, puis prépare les conditions de sa réalisation et de son utilisation durable.

Activité 1 : Cadrage et diagnostic de l'existant

- Recenser les dispositifs, applications, bases de données, tableaux de bord et supports de communication existants ; examiner leur utilisation, leur qualité et les possibilités de réemploi.
- Conduire des entretiens avec la DTFE, BAM, les autres utilisateurs autorisés et les producteurs de données ; préciser les questions de pilotage, les décisions que la plateforme doit éclairer, les tâches qu'elle doit faciliter et les profils d'accès (administrateur, contributeur, décideur et, le cas échéant, public autorisé).

- Établir une cartographie des acteurs, des flux, des droits d'accès, des contraintes et des dépendances ;
- Construire une matrice « question de pilotage/suivi/communication – indicateur – source – détenteur – fréquence – contrôle qualité – restitution – preuve d'utilisation » et valider le protocole de collecte.

Pendant la durée du contrat, les jalons suivants devront être atteints :

Jalons / étapes du processus / prestations partielles	Date / lieu / responsable
L1 — Note de cadrage Méthode, acteurs à consulter, inventaire initial, calendrier et risques.	M1 Maroc / à distance Contractant
L2 — Diagnostic et besoins Processus existants, besoins hiérarchisés, cartographie des flux et limites documentées.	M2 Maroc / à distance Contractant

Activité 2 : Analyse des scénarios et du baromètre

- Comparer plusieurs scénarios réalisables, incluant au minimum l'adaptation ou réutilisation de l'existant, une souscription à une plateforme existante, un nouveau développement ou une architecture interconnectée.
- Présenter pour chaque scénario les fonctions minimales, les prérequis de données, l'architecture de principe, les coûts initiaux et récurrents, les risques, les contraintes de maintenance et les conditions d'appropriation institutionnelle.
- Évaluer la disponibilité, la qualité, la fréquence et les conditions de partage des données ; proposer le dictionnaire initial des indicateurs et les responsabilités de production, de contrôle et de validation.
- Examiner séparément l'opportunité et la faisabilité du baromètre de la microfinance : usage attendu, destinataires, variables, périodicité, disponibilité et autorisations de transmission des données, responsabilité éditoriale, risques de doublons et coûts récurrents.
- Comparer au minimum trois options : module intégré à la plateforme SNIF, outil autonome éventuellement interconnecté, ou absence de baromètre à ce stade ; conclure explicitement après arbitrage institutionnel.
- Chiffrer les investissements et les coûts récurrents sur cinq ans, avec hypothèses et analyse de sensibilité ; étudier le portage, l'hébergement, la maintenance, la réversibilité et les compétences nécessaires.

Pendant la durée du contrat, les jalons suivants devront être atteints :

Jalons / étapes du processus / prestations partielles	Date / lieu / responsable
L3 — Rapport de faisabilité comparée Matrice multicritère, coûts sur cinq ans, risques, recommandation motivée et note spécifique sur le baromètre.	M3 Maroc / à distance Contractant

Activité 3 : Conception fonctionnelle et préparation de la consultation

- Décrire les profils utilisateurs, les parcours et les fonctions prioritaires : collecte, validation, consolidation, tableaux de bord, rapports et publication d'informations autorisées.

- Produire des maquettes et les tester avec les futurs utilisateurs ; formaliser les retours et les arbitrages de périmètre.
- Rédiger les exigences d'interopérabilité, de sécurité, de performance, d'accessibilité, de sauvegarde, de reprise et de traçabilité ; définir des critères vérifiables sans imposer une marque ou un fournisseur.
- Préparer un cahier des charges comprenant architecture cible, lots fonctionnels, reprise des données, tests de recette, formation, maintenance, documentation et transfert.

Pendant la durée du contrat, les jalons suivants devront être atteints :

Jalons / étapes du processus / prestations partielles	Date / lieu / responsable
L4 — Dossier de conception et cahier des charges Maquettes commentées, spécifications, critères de recette et estimation des moyens.	M3 à M4 Maroc / à distance Contractant

Activité 4 : Restitution et feuille de route

- Animer un atelier de restitution et consigner les décisions, réserves, conditions suspensives et responsabilités du scénario choisi.
- Établir la feuille de route de déploiement, le budget prévisionnel, les jalons et le plan d'accompagnement du changement.
- Définir les preuves futures d'utilisation du dispositif par les instances de gouvernance : consultations documentées, analyses, rapports ou décisions s'appuyant sur les données.
- Remettre le rapport final, la matrice des commentaires traités et tous les fichiers sources éditables.

Pendant la durée du contrat, les jalons suivants devront être atteints :

Jalons / étapes du processus / prestations partielles	Date / lieu / responsable
L5 — Étude finale et dossier de décision Version consolidée, décision de périmètre, feuille de route, plan de financement et dossier de transfert.	M4 Maroc / à distance Contractant

Durée de la mission : 6 mois, du **04 janvier 2027 au 30 juin 2027**.

En plus des rapports prévus dans les Conditions générales de la GIZ, le contractant fournit les rapports suivants :

- rapports mensuels succincts relatifs à l'état d'avancement du projet (de 1 à 3 pages).

3. Conception

Le soumissionnaire doit montrer dans son offre *comment* les prestations mentionnées au chapitre 2 (Mission du contractant) peuvent être fournies, le cas échéant en tenant compte d'autres exigences méthodologiques (conception technique et méthodologique). Le soumissionnaire doit en outre décrire de quelle manière sera organisée la gestion du projet pour la fourniture de prestations.

Conception technique et méthodologique

Stratégie (1.1) : le soumissionnaire doit aborder les tâches lui incombant en se plaçant dans le contexte des objectifs des prestations faisant l'objet de l'appel d'offres (cf. chapitre 1 « Contexte ») (1.1.1). Ensuite, le soumissionnaire présente et justifie la stratégie explicite qu'il entend mettre en œuvre pour fournir les prestations dont il assume la responsabilité (cf. chapitre 2 « Mission du contractant ») (1.1.2).

Coopération (1.2) : le soumissionnaire doit présenter les acteurs importants pour les prestations dont il aura la responsabilité et décrire la **coopération (1.2)** avec ces acteurs.

Pilotage et suivi des résultats (1.3) : le soumissionnaire doit présenter et expliquer l'approche et la démarche qu'il entend adopter pour **piloter** les mesures avec les partenaires du projet (1.3.1) ainsi que sa contribution au **suivi des résultats** (1.3.2).

Processus et plan d'opérations (1.4) : le soumissionnaire doit décrire les **processus** essentiels des prestations dont il aura la responsabilité et établir un **plan d'opérations** ou un planning d'exécution (1.4.1) montrant comment les prestations définies au chapitre 2 (Mission du contractant) seront fournies. Dans ce contexte, il lui est demandé de décrire notamment les étapes de travail nécessaires et de prendre le cas échéant en compte les jalons et les **contributions** d'autres acteurs (prestations de partenaires) conformément au chapitre 2 « Mission du contractant » (1.4.2).

Apprentissage et innovation (1.5) : Le soumissionnaire doit décrire au point **« Apprentissage et innovation »** comment il entend contribuer à la gestion des connaissances du partenaire (1.5.1) et de la GIZ et encourager les effets de mise à l'échelle (1.5.2).

Gestion de projet du contractant (1.6)

Le soumissionnaire doit expliquer l'approche et la démarche qu'il entend adopter pour la coordination de ses activités avec le projet de la GIZ. Il doit notamment indiquer les exigences en matière de gestion de projets figurant au chapitre 2 « Mission du contractant ».

Le soumissionnaire doit établir et expliquer un **planning d'affectation du personnel** pour l'ensemble du personnel spécialisé qu'il prévoit de mettre en place ; ce planning devra illustrer les durées d'intervention (périodes et jours d'expert·e) et les lieux d'intervention des différents membres de l'équipe et les affecter aux étapes mentionnées dans le planning d'exécution.

Le soumissionnaire doit décrire son concept de soutien technique. Le lot standard de soutien technique inclut les prestations ci-dessous, lesquelles doivent être intégrées dans les taux des honoraires du personnel proposé à titre de charges accessoires de personnel, conformément au point 3.3.1 des Conditions générales de la GIZ :

- contrôle des prestations ;
- pilotage en vue de l'adaptation à l'évolution des conditions d'ensemble ;
- garantie de la circulation de l'information entre le contractant et la GIZ ;
- responsabilité du contractant pour ses expert·e·s ;
- gestion de l'exécution du marché axée sur les processus ;
- gestion administrative du projet.

4. Concept de ressources humaines

Le soumissionnaire doit proposer des personnels pour les postes mentionnés ci-après et décrits en termes de tâches et de qualifications et joindre les curriculums vitæ correspondants (cf. chapitre 7).

Les qualifications énumérées ci-après correspondent aux exigences permettant d'atteindre le total maximal de points dans le cadre de l'évaluation technique.

Chef·fe d'équipe – systèmes d'information et transformation numérique

Tâches du/de la chef·fe d'équipe

- Assurer la responsabilité globale de la mission, notamment la qualité des prestations, la cohérence des livrables et le respect des délais.
- Coordonner les échanges avec la GIZ, le MEF/DTFE, Bank Al-Maghrib et les autres parties prenantes.
- Piloter le diagnostic des systèmes existants, l'analyse des besoins et la comparaison des scénarios institutionnels, fonctionnels et techniques.
- Superviser l'élaboration de l'architecture cible, des maquettes fonctionnelles, du cahier des charges et de la feuille de route de mise en œuvre.
- Consolider l'estimation des coûts d'investissement et de fonctionnement ainsi que l'analyse des conditions de maintenance, de réversibilité et de pérennité.
- Planifier et encadrer les interventions des expert·e·s, assurer le contrôle qualité et gérer les risques et les dépendances.
- Présenter les résultats, documenter les arbitrages et remettre les rapports et livrables dans les délais convenus.

Qualifications requises pour le/la chef·fe d'équipe

- **Formation (2.1.1) :** diplôme universitaire de niveau master en systèmes d'information, informatique, transformation numérique, ingénierie ou domaine comparable.
- **Langues (2.1.2) :** connaissances de niveau C1 en français (5 sur un maximum de 10 points) et C1 en anglais (5 sur un maximum de 10 points).
- **Expérience professionnelle générale (2.1.3) :** 9 ans d'expérience dans les études, la conception ou le pilotage de projets de systèmes d'information.
- **Expérience professionnelle spécifique (2.1.4) :** 7 ans d'expérience en études de faisabilité, assistance à maîtrise d'ouvrage ou architecture de plateformes institutionnelles, incluant l'analyse des besoins, la comparaison de solutions, l'estimation des coûts et la rédaction de cahiers des charges.
- **Expérience de direction / de management (2.1.5) :** 3 ans d'expérience comme chef·fe d'équipe ou responsable de projets de systèmes d'information mobilisant plusieurs spécialités.
- **Expérience régionale (2.1.6) :** 3 ans d'expérience dans des projets similaires de la région MENA.
- **Expérience de la coopération au développement (2.1.7) :** 2 ans d'expérience dans des projets financés par des partenaires techniques et financiers.
- **Divers (2.1.8) :** deux références d'études ou de missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage portant sur des plateformes institutionnelles et comprenant un cahier des charges, une estimation des coûts et un dispositif de gouvernance.

Expert·e clé 1 – inclusion financière et évaluation des politiques publiques

Tâches de l'expert·e clé 1

- Analyser les besoins de pilotage, de suivi et de communication des instances de gouvernance de la SNIF.
- Conduire les consultations avec les utilisateurs institutionnels et les organismes producteurs de données.
- Définir les questions de pilotage, les indicateurs, les sources, les fréquences d'actualisation et les responsabilités de production et de validation.
- Examiner la disponibilité, la qualité et les conditions de partage des données relatives à l'inclusion financière.
- Évaluer l'opportunité et la faisabilité d'un éventuel baromètre de la microfinance, en précisant ses usages, ses données, son portage et son articulation avec la plateforme.
- Contribuer aux spécifications fonctionnelles, aux tests des maquettes et à la définition des preuves futures d'utilisation du dispositif.
- Formuler les recommandations relatives à la gouvernance des données et à l'appropriation institutionnelle de la plateforme.

Qualifications requises pour l'expert·e clé 1

- **Formation (2.2.1) :** diplôme universitaire de niveau master en économie, finance, politiques publiques, statistique ou domaine comparable.
- **Langues (2.2.2) :** connaissances de niveau C1 en français (5 sur un maximum de 10 points) et C1 en arabe (5 sur un maximum de 10 points).
- **Expérience professionnelle générale (2.2.3) :** 7 ans d'expérience dans l'inclusion financière, le secteur financier ou le suivi et l'évaluation de politiques publiques.
- **Expérience professionnelle spécifique (2.2.4) :** 5 ans d'expérience dans la conception ou l'évaluation de dispositifs de suivi de l'inclusion financière ou de politiques financières, incluant des référentiels d'indicateurs, des tableaux de bord et des circuits de collecte et de validation.
- **Expérience de direction / de management (2.2.5) :** 2 ans d'expérience dans la coordination de travaux d'étude, de suivi-évaluation ou de groupes techniques associant plusieurs institutions.
- **Expérience de la coopération au développement (2.2.7) :** 2 ans d'expérience dans des projets financés par des partenaires techniques et financiers.
- **Divers (2.2.8) :** deux références de dispositifs d'indicateurs ou de suivi institutionnel, dont une référence en inclusion financière ou microfinance ; connaissance documentée de l'écosystème marocain de l'inclusion financière.

Expert·e clé 2 – données, interopérabilité et sécurité des systèmes

Tâches de l'expert·e clé 2

- Examiner les applications, bases de données, interfaces et infrastructures existantes ainsi que leurs possibilités de réutilisation.
- Cartographier les flux de données, les formats, les droits d'accès et les dépendances techniques.
- Évaluer les conditions d'interopérabilité, d'hébergement, de sécurité, de sauvegarde et de continuité du service pour chaque scénario.
- Définir les exigences de protection des données, de gestion des habilitations, de journalisation et de transmission sécurisée.
- Contribuer à l'architecture cible et rédiger les spécifications techniques et les critères de recette vérifiables.
- Préciser les conditions de maintenance, de documentation, de transfert et de réversibilité des solutions envisagées.
- Contribuer à l'estimation des coûts techniques et, si des fonctionnalités d'intelligence artificielle sont proposées, à l'analyse de leurs risques et des modalités de contrôle humain.

Qualifications requises pour l'expert·e clé 2

- **Formation (2.3.1) :** diplôme universitaire de niveau master en informatique, systèmes d'information, ingénierie des données, cybersécurité ou domaine comparable.
- **Langues (2.3.2) :** connaissances de niveau C1 en français.
- **Expérience professionnelle générale (2.3.3) :** 7 ans d'expérience dans la conception, l'intégration ou l'audit de systèmes d'information et de données.
- **Expérience professionnelle spécifique (2.3.4) :** 5 ans d'expérience dans des missions couvrant l'interopérabilité, la sécurité des systèmes, la gestion des accès et la rédaction de spécifications techniques.
- **Expérience de direction / de management (2.3.5) :** 1 an d'expérience dans la coordination de travaux techniques ou la supervision d'un volet relatif aux données, à l'intégration ou à la sécurité.
-
- **Expérience de la coopération au développement (2.3.7) :** 1 an d'expérience dans des projets financés par des partenaires techniques et financiers.
- **Divers (2.3.8) :** deux références de missions comparables couvrant, ensemble, l'interopérabilité, la sécurité et la protection des données.

Outre leurs qualifications techniques, les membres de l'équipe doivent aussi posséder les qualités suivantes :

Capacité à travailler en équipe
Sens de l'initiative
Aptitude à communiquer
Compétences socioculturelles
Démarche orientée vers les partenaires et les clients et efficacité dans l'action
Esprit interdisciplinaire

5. Consignes de calcul

Affectation du personnel et frais de voyage et de déplacement

Les frais de subsistance seront remboursés sous forme d'indemnités journalières forfaitaires à concurrence des plafonds fiscaux applicables au pays considéré, selon le tableau des taux par pays figurant dans la circulaire du ministère fédéral allemand des Finances (BMF) relative au remboursement des frais de mission et de déplacement (à consulter sous Bundesfinanzministerium - Steuerliche Behandlung von Reisekosten und Reisekostenvergütungen bei betrieblich und beruflich veranlassten Auslandsreisen ab 1. Januar 2026 (ALLEMAND SEULEMENT)) [page du ministère intitulée « Traitement fiscal des frais de déplacement et remboursements de frais de déplacement lors de déplacements à l'étranger motivés par des raisons professionnelles et raisons liées à l'entreprise à partir du 01/01/2025 »]).

Les frais d'hébergement seront remboursés sous forme d'indemnité d'hébergement comme indiqué dans le cadre estimatif détaillé ci-après.

Les frais correspondant à un dépassement raisonnable du plafond de l'indemnité d'hébergement pourront être remboursés sur présentation de justificatifs et s'ils font l'objet d'une justification particulière.

Tous les voyages et déplacements doivent faire l'objet d'une concertation préalable avec la personne responsable du projet.

Aspects de durabilité en matière de voyages

La GIZ est tenue de réduire les émissions de gaz à effet de serre (émissions de CO_2) provoquées par les voyages. Lors de l'élaboration de votre offre, veuillez tenir compte des possibilités de parvenir à cette réduction, p. ex. en choisissant la classe de réservation causant le moins d'émissions (classe économique) ou en optant pour les moyens de transport, les compagnies aériennes et les itinéraires présentant la meilleure efficacité en termes de CO_2. Pour les trajets courts, il convient de privilégier le train (2e classe) ou l'e-mobilité.

Les émissions de CO_2 causées par les voyages en avion doivent être compensées. À cet égard, la GIZ prescrit un budget via lequel les coûts de la compensation des émissions de CO_2 peuvent faire l'objet d'un décompte établi sur la base de justificatifs.

Le marché des certificats d'émissions de CO_2 rassemble une multitude de prestataires qui proposent différents critères d'impact sur le climat. La fondation Alliance pour le développement et le climat (site en allemand et en anglais) a publié une liste de normes (en allemand) dont la GIZ recommande l'application.

Cadre estimatif détaillé
Veuillez indiquer les prix uniquement pour les postes mentionnés ici.

Jours d'honoraires	**Nombre d'expert·e·s**	**Nombre de jours par expert·e**	**Total**	**Observations**
Chef·fe d'équipe – systèmes d'information et transformation numérique	1	20	20	Dont 15 dans le pays d'origine et 5 dans le pays d'intervention
Expert·e clé 1 – inclusion financière et évaluation des politiques publiques	1	15	15	Dont 5 dans le pays d'origine et 10 dans le pays d'intervention
Expert·e clé 2 – données et sécurité des systèmes	1	10	10	10 jours dans le pays d'intervention
Frais de voyage et de déplacement	**Quantité**	**Prix en EUR**	**Total en EUR**	**Observations**
Indemnités journalières pour le pays d'intervention	25	41,00	1.025,00	Au Maroc
Indemnités d'hébergement pour le pays d'intervention	25			**Nuitées hors d'Allemagne : le Maroc** **À noter : sur présentation de justificatifs, les frais d'hébergement peuvent faire l'objet d'un décompte jusqu'à 100 % des montants forfaitaires**

				prévus par la circulaire du BMF relative au remboursement des frais de mission et de déplacement (100 % = 87 EUR). Jusqu'à 75 % des plafonds indiqués dans cette même circulaire peuvent faire l'objet d'un décompte au forfait. **Veuillez indiquer dans le bordereau de prix si votre offre s'entend avec un mode de décompte au forfait ou sur présentation de justificatifs.**
Transport	**Quantité**	**Prix en EUR**	**Total en EUR**	**Observations**
Vols internationaux 2 voyages aller-retour Maroc	2	A remplir par le soumissionnaire	2	Voyage jusqu'au lieu de la fourniture des prestations au Maroc
Compensation des émissions de CO_2 pour les trajets en avion	4	70,00	280,00	Il est prévu un budget de compensation des émissions de CO_2 de 280,00 euros permettant un décompte sur présentation de justificatifs.
Frais de déplacement (train, voiture particulière)	10	A remplir par le soumissionnaire		Déplacements à l'intérieur du pays d'intervention, transfert depuis et à destination de l'aéroport, etc.
Autres coûts	**Quantité**	**Prix en EUR**	**Total en EUR**	**Observations**
Rémunération flexible	1	4.500,00	4.500,00	Un budget de 4.500,00 EUR est prévu pour la rémunération flexible. Elle sert seulement à augmenter les montants des postes contractuels existants. Veuillez indiquer ce budget dans le bordereau de prix. Le recours à l'élément de rémunération flexible requiert l'autorisation écrite préalable de la GIZ.

Ateliers et événements, formations initiales et continues

Le contractant prépare le contenu et anime les ateliers figurant ci-après :

Catégorie	Volume indicatif	Taille indicative
Cadrage et diagnostic	1 atelier × 1 jour × 15 personnes	15 cadres
Validation du scénario	1 atelier × 1 jour × 20 personnes	20 cadres
Restitution finale	1 atelier × 1 jour × 20 personnes	20 cadres

La logistique des ateliers est prise en charge par la GIZ et/ou ses partenaires. Les ateliers ne sont pas inclus dans la liste des prix.

6. Contributions de la GIZ ou d'autres acteurs

Il est prévu que la GIZ et/ou d'autres acteurs assurent les prestations suivantes :

Orientation stratégique, validation des livrables et participation aux principales instances de pilotage.

Mise en relation avec les partenaires institutionnels.

- Appui à la mobilisation institutionnelle et validation des outils de communication conformément aux règles de visibilité de la GIZ et de l'Union européenne.
- La logistique des ateliers est prise en charge par la GIZ et/ou ses partenaires.

7. Consignes relatives au format de l'offre

La structure de l'offre du soumissionnaire doit correspondre à celle des TdR. Notamment le plan détaillé de la conception (chapitre 3) doit correspondre à la structure des critères pondérés (et non dotés d'un facteur de pondération 0) du schéma d'évaluation. L'offre doit être facile à lire (police de taille 11 ou supérieure) et être rédigée de manière intelligible. Elle est à établir en langue française.

L'offre dans son ensemble ne doit pas excéder 10 pages (CV non inclus). Si le nombre maximum de pages prescrit est dépassé, le contenu des pages en surnombre ne sera pas pris en compte dans l'évaluation. Les contenus externes (tels que les liens conduisant à des pages web) ne seront pas non plus pris en compte.

Les CV des personnes proposées conformément au chapitre 4 des TdR sont à présenter au format précisé dans les conditions de candidature (ou format similaire). Chaque CV ne doit pas dépasser 4 pages. Tout CV doit indiquer, pour chaque projet mentionné, le poste que la personne proposée a occupé, les fonctions qu'elle a exercées et la durée de son engagement. Les CV peuvent aussi être rédigés en langue anglaise.

Veuillez calculer précisément votre offre de prix sur la base des paramètres indiqués au point 5 « Consignes de calcul ». Le contrat qui sera conclu n'ouvre pas droit à l'utilisation de l'ensemble des journées, voyages, ateliers ou budgets. Le nombre de journées, voyages, ateliers et le montant des budgets sont convenus à titre de plafonds. Les prescriptions relatives à la fixation des prix figurent dans le bordereau de prix.

8. Traitement en sous-traitance de données à caractère personnel

Les dispositions relatives à la protection des données et à la sécurité de l'information figurant dans la version en vigueur des Conditions générales (point 1.11, Protection des données) s'appliquent.

L'exécution du contrat peut impliquer le traitement des données à caractère personnel par le contractant, telles que (mais sans s'y limiter) les photographes et vidéos. Dans de tels cas, le contractant agira en tant qu'un responsable indépendant du traitement et doit SEUL se conformer à TOUTES les obligations applicables en matière de protection des données, y compris celles découlant des lois régionales et locales. Le contractant ne doit traiter les données à caractère personnel que lorsqu'un objectif donné ne peut être raisonnablement atteint sans ces données. Les principes de protection des données tels que la licéité, la minimisation des données, l'exactitude, la limitation des finalités, la limitation de la conservation, la transparence, l'intégrité et la confidentialité, et la responsabilité, ainsi que les nombreux droits de la personne concernée doivent faire l'objet d'une attention particulière. Les règles de transfert de données du RGPD doivent être prises en compte chaque fois que des données à caractère personnel quittent l'UE pour un pays tiers. La GIZ n'est en aucun cas responsable d'un tel traitement.

Lorsque le contractant exécute les instructions d'un partenaire de la GIZ concernant un tel traitement, le partenaire est le responsable du traitement des données, et le traitement des données est effectué conformément aux instructions du partenaire ainsi qu'aux lois et normes auxquelles il est soumis.

Lorsque le contractant n'est pas soumis au RGPD et que les lois applicables ne contiennent aucune explication des principes et droits en matière de protection des données à caractère personnel mentionnés ici, les définitions et les significations fournies par le RGPD (Règlement (UE) 2016/679) pourraient être utiles.